



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ligne de grande ceinture

Question écrite n° 42865

Texte de la question

M. Roger-Gerard Schwartzberg appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur le projet de la SNCF de construire une nouvelle voie sur la ligne dite de grande ceinture, sur le territoire des communes de Villeneuve-le-Roi, Choisy et Orly (Val-de-Marne). Le dossier relatif à ce projet comporte de nombreuses insuffisances soulignées par les élus locaux et doit être impérativement amélioré en particulier pour garantir une insertion dans le site qui ne porte pas atteinte à l'environnement et pour éviter l'augmentation des nuisances. De plus, il ne comporte pas véritablement d'éléments relatifs à la réouverture éventuelle de la grande ceinture au trafic voyageurs de banlieue. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer si la SNCF envisage, à l'occasion des travaux ainsi projetés, de rouvrir au trafic voyageurs de banlieue la totalité de cette ligne qui dessert plusieurs communes importantes du Val-de-Marne.

Texte de la réponse

La SNCF projette de réaliser le long de la ligne dite de grande ceinture une voie nouvelle d'une longueur d'environ un kilomètre, qui a pour objectif principal d'améliorer la circulation des TGV entre le réseau Atlantique et les réseaux Sud-Est et Nord. Cette opération, située sur les communes de Choisy-le-Roi, Orly et Villeneuve-le-Roi, a fait l'objet d'une enquête publique du 15 mai au 15 juin 1996. À l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable au projet sous réserve que sa mise au point fasse l'objet d'une étude complémentaire visant à améliorer l'insertion du viaduc projeté et à mieux répondre aux attentes exprimées par les municipalités concernées. Les modalités de cette étude ont fait l'objet d'une réunion entre la SNCF et les services techniques de ces municipalités qui s'est tenue le 9 octobre 1996. Cette démarche concertée permettra certainement de définir les améliorations appropriées à apporter au projet. Il faut souligner à ce sujet que les mesures de protection phonique d'ores et déjà prévues sont suffisantes pour éviter toute augmentation perceptible du niveau sonore au voisinage du projet. Ce tronçon de la grande ceinture ferroviaire est également utilisé par les trains de la ligne C du RER en direction de Massy. Le projet soumis à enquête, supprimant des points de croisement avec les TGV, aura dès sa mise en service un effet positif sur la régularité de cette desserte régionale. Par ailleurs, la SNCF étudie actuellement plusieurs liaisons tangentielles entre pôles urbains de banlieue dans le cadre du réseau LUTECE. Les liaisons retenues dans une première étape utilisent des lignes existantes, permettant ainsi la meilleure offre de service au moindre coût. La liaison tangentielle Massy-Orly-Marne-la-Vallee-Roissy, inscrite au schéma directeur de la région d'Ile-de-France, ne fait pas partie des opérations qui présentent la meilleure rentabilité socio-économique. Sa réalisation complète n'est donc pas envisagée à court terme. Cependant, la SNCF examine la possibilité d'ouvrir aux voyageurs une partie de la grande ceinture entre Champigny-sur-Marne et Villeneuve-Saint-Georges, en prolongement du réseau EOLE.

Données clés

Auteur : [M. Schwartzberg Roger-Gérard](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42865

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 septembre 1996, page 4889

Réponse publiée le : 30 décembre 1996, page 6885